

20

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce vingt sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Serge Dubé	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Franco Tomas	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATRICE

Rosemarie Boucher

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

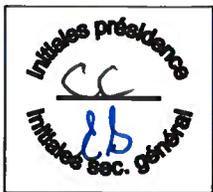
Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice par intérim du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCES MOTIVÉES

Julie Saulnier	Présidente
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Louis Brunelle	Représentant de la communauté



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-CA/22-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 2. « Prestation de serment de monsieur Jacques Lefrançois » et 10.6. « Désignation d'un membre représentant de la communauté au conseil d'administration – Personne âgée de 18 à 35 ans. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.

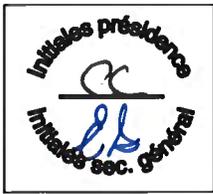
4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

22-CA/22-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2022 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.1.2. **PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LE PARTENARIAT ET LA GOUVERNANCE DE L'INSTANCE STRATÉGIQUE EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE TROIS-RIVIÈRES**

23-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Trois-Rivières de mettre en place une structure pour le développement des communautés sur son territoire;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les partenaires concernés, soit le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, la CDC-TR et le CIUSSS MCQ pour la mise en place de cette structure de développement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de tous les partenaires impliqués dans le développement des communautés d'y participer;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser le directeur général, Luc Galvani, à signer le protocole d'entente sur le partenariat et la gouvernance de l'instance stratégique en développement des communautés de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. **MODIFICATION AU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 ET MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023 D'AVENUES-NOUVELLES**

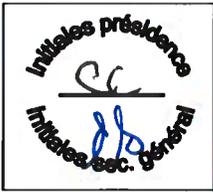
24-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration le 15 juin 2022 du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 et des actes d'établissement associés;

CONSIDÉRANT le changement survenu à l'été 2022 à l'effet que les élèves du Centre jeunesse scolarisés au site de la Madone relevaient de la direction de l'école Avenues-Nouvelles à compter de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'importance de transmettre au ministère de l'Éducation tous les élèves fréquentant notre centre de services scolaire au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de procéder à cette transmission pour les élèves du préscolaire, 1^{er} et 2^e cycle du primaire;



CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le Plan triennal de destination des immeubles 2022-2025 avant de pouvoir apporter une modification à un acte d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter un amendement au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 en ajoutant, pour l'école Avenues-Nouvelles, les ordres d'enseignement préscolaire, 1^{er} et 2^e cycles du primaire et modifier en conséquence l'acte d'établissement 2022-2023 de l'école Avenues-Nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.1. CALENDRIERS SCOLAIRES FP-FGA 2023-2024 ET CALENDRIERS SCOLAIRES PROVISOIRES 2024-2025 – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

4.2.2. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

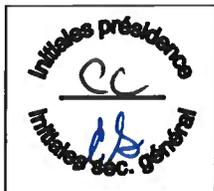
4.2.3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité des ressources humaines : le procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2022 a été déposé.
- Comité de parents : le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 octobre 2021 a été déposé.

4.2.4. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 4)

Monsieur Jacques Lefrançois a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.



4.2.5. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 12)

Monsieur Jacques Lefrançois a dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Cette déclaration est par la présente déposée devant le conseil d'administration.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre de coordination le 17 octobre 2022.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation ressources humaines :
 - Il nous reste encore des postes à combler pour les services de garde (40) et nous poursuivons nos offensives pour le recrutement.
 - Deux postes d'orthophonistes sont également à combler.
- Comité d'engagement pour la réussite des élèves :

Reddition de comptes de l'an 4 et présentation du contexte dans lequel évolue notre centre de services scolaire.
- CSAD :

Échange avec monsieur Philippe Veillette, directeur général de la direction de la gestion des infrastructures au MEQ.



- Coordination de la FP-FGA-SAE :
Tenue de deux rencontres de coordination pour traiter différents dossiers de la FP, FGA et SAE.
- CoP du secondaire et de la FP-FGA :
Tenue des premières CoP avec chaque cohorte et les dossiers à prioriser ont été déterminés pour chacune de celles-ci.
- Comité RH - 19 septembre 2022 :
Révision du tableau de bord et des éléments sur lesquels le comité d'appréciation du rendement de la Direction générale évaluera le directeur général.
- Comité consultatif de gestion :
Plusieurs éléments ont été abordés, notamment un portrait de la situation par rapport à nos ressources humaines et également nos résultats en diplomation et qualification. Il y a eu une excellente participation.
- Préparation du C.A. :
Rencontre avec notre présidente et vice-présidente.
- Rencontre du comité de répartition des ressources.
- Comité de vérification des finances :
Bilan présenté au C.A.
- Comité de gouvernance et d'éthique :
Bilan présenté au C.A.
- Rencontre avec le protecteur de l'élève pour la présentation de son rapport 2021-2022 :
Bilan présenté au C.A.

Dossiers proximité :

- Inauguration de la classe extérieure à l'école primaire de Louiseville :
Projet de 40 000 \$ financé par la communauté.



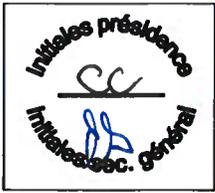
- Visite des édifices Monseigneur-Comtois et Notre-Dame-des-Prairies.
- Accueil des nouveaux employés :
Activité tenue pour souligner l'obtention d'un premier poste au sein de notre centre de services scolaire. Ce sont plus de 60 personnes qui ont participé à cette activité très bien organisée par le Service des communications et le Service des ressources humaines.
- Pause 15/15.
- Rencontre du comité de parents :
Nous avons présenté les incontournables 2022-2023 de notre centre de services scolaire aux parents présents à cette rencontre.

Dossiers publics :

- Entrevue pour le redoublement et état de situation au niveau des ressources humaines :
 - Radio-Canada et Noovo.
 - Entrevues relatives à la suspension des élèves.
- Participation à l'annonce de l'obtention des Jeux du Québec.
- Participation à la conférence de presse Roues libres pour la remise d'un chèque.

Dossiers politiques :

- Rencontre comité RADAR :
Le comité a convenu d'une entente entre les partenaires concernés lors de la dernière rencontre. Une proposition sera présentée au C.A. pour adopter une résolution ratifiant cette entente.
- Rencontre du comité Jeunesse – Partenaires de la communauté :
Deuxième rencontre de ce comité pour structurer un plan d'action concernant les signalements à la DPJ pour le CIUSSS MCQ.
- Forum des DG - 13 octobre 2022 :
 - Différents dossiers traités dont la pénurie de main-d'œuvre, le transport scolaire, le financement des élèves avec codes de difficultés, les investissements à venir en formation professionnelle, l'optimisation des règles budgétaires et la préparation du colloque de novembre avec les directeurs généraux.



- Présentation d'une nouvelle sous-ministre, madame Carole Arav.
- Une rencontre avec le ministre de l'Éducation aura lieu en novembre.

- Rencontre de la commission d'études et d'expertise de la FP-FGA-SAE :
Plusieurs priorités ont été ciblées pour cette année dont le financement et le recrutement de clientèle. De plus, nous sommes toujours en attente du plan d'action du MEQ concernant le plan de relance de la formation professionnelle.

- Table régionale des DG-DGA MCQ.

- C.A. et A.G.A. de la Société de formation à distance des Centres de services scolaires et des Commissions scolaires du Québec (SOFAD) :
Nomination de M. Luc Galvani à titre de président du C.A. de la SOFAD pour la prochaine année.

- C.A. du Cégep de Trois-Rivières.

7.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

7.3. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – SEPTEMBRE 2022

- Les éléments principaux sont présentés.
- Les indicateurs ont aussi été traités en comité de gouvernance et d'éthique hier.
- Un suivi serré des abandons en Formation générale des adultes est effectué auprès de nos élèves.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Gouvernance et éthique

- Processus de sélection – membre de la communauté 18-35 ans :
Le processus devra se poursuivre pour le recrutement.
- Indicateurs du tableau de bord :
Les comités se penchent sur la révision des indicateurs.



- Besoins de formation :
Peu de réponses. Le comité est prêt à recevoir des besoins de formation tout au long de l'année.
- Grille de compétences des administrateurs pour aider à cibler les profils pour les comités ou pour recherche de profils.
- Règles de régie interne du conseil d'administration déposées dans les documents de référence du Teams et rappel de certains éléments de ce document, dont l'avis d'absence et le droit de parole géré par la présidence.

8.2. Vérification

- Une rencontre a eu lieu le 18 octobre dernier portant sur l'institution d'un régime d'emprunts et la présentation des résultats au 30 juin 2022.
- Madame Hinse présente les résultats financiers 2021-2022 du Centre de services scolaire suite au rapport de l'auditeur :
 - Opinion avec réserve.
 - Le renouvellement des conventions collectives a un impact majeur. L'an dernier, nous avons inscrit une dépense. Cette année, en 2021-2022, nous avons eu un revenu.
 - Recalcul des allocations budgétaires. Nous avons reçu des paramètres ajustés.
 - Mesures conventionnées : nous avons un revenu alors que la dépense n'a pas été enregistrée en totalité.
 - Augmentation des ETP en formation professionnelle.
 - Au niveau des résultats :
 - o Économie de 261 000 \$ pour le CSAD
 - o Covid : dépense supplémentaire de 2 M\$
 - o Éléments non récurrents représentant une économie de 5,4 M\$
 - o Mesures conventionnées non dépensées : surplus de 3,1 M\$, car les dépenses seront en 2022-2023.
 - Surplus de 16 M\$ aux résultats
 - Nous poursuivons nos travaux en matière d'appariement des revenus et dépenses.
 - 139 000 \$ en surplus cumulé.

Les membres du comité de vérification recommandent l'adoption des états financiers.

- Institution d'un régime d'emprunts – marge de crédit :
Les membres du comité de vérification appuient la demande d'autorisation des emprunts auprès d'Investissement Québec.



8.3. Ressources humaines

- Dossier de fin d'emploi :
Il a été convenu que le comité des ressources humaines fera une recommandation au conseil d'administration suite à une présentation de dossier.
- Tableau de bord : taux d'absentéisme, taux de roulement, départs, rétention, projection, non légalement qualifiés. Données des trois derniers mois.

Le comité d'appréciation de la Direction générale souhaite présenter aux membres du conseil la procédure d'évaluation 2022-2023.

9.1. HUIS CLOS

25-CA/22-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

de continuer la séance à huis clos. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

26-CA/22-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de retourner en séance publique. Il est 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

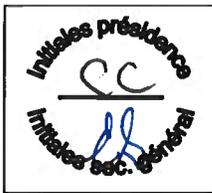
9.3. APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Documents déposés :

- Résolution
- Procédure d'évaluation de la Direction générale pour l'année 2022-2023

27-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 15 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs;



CONSIDÉRANT les discussions tenues le 19 octobre 2022 par le comité d'appréciation du rendement de la Direction générale afin de définir la procédure d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations de la présidente du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'entériner la procédure d'évaluation de la direction générale 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- États financiers résumés de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Rapport de l'auditeur indépendant – 14 octobre 2022

28-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique concernant les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT l'état de la situation financière rendu disponible le 19 octobre 2022 par le directeur général conformément aux dispositions des articles 286 et 287 de la susdite Loi;

CONSIDÉRANT les états financiers et le rapport dûment signés par l'auditeur indépendant soumis par le directeur général au conseil d'administration;

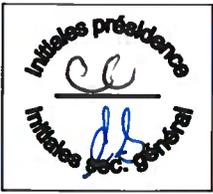
CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année scolaire 2021-2022 réalisée par le comité de vérification lors de la rencontre du 18 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de répartition des ressources et le comité consultatif de gestion et la recommandation de ces derniers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD, ADMINISTRATEUR,



d'accepter le dépôt des états financiers du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy de l'exercice clos le 30 juin 2022, incluant le rapport de l'auditeur indépendant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS – MARGE DE CRÉDIT

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Convention de marge de crédit

29-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

CONSIDÉRANT QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

CONSIDÉRANT QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT QUE pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

CONSIDÉRANT QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;



CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

CONSIDÉRANT QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR d'adopter :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;



4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
7. QUE la présidente, la direction générale ou la direction générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, la direction ou la coordonnatrice ou la régisseuse du Service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ OU À LA MAJORITÉ

9.6. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Comité d'un CSS et mandats

30-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique relatif à l'institution d'un comité consultatif de transport;



CONSIDÉRANT le Règlement sur le transport des élèves tel qu'établi selon l'article 454 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un administrateur pour représenter le conseil d'administration au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

de nommer Véronique Plante-Huard, administratrice, pour siéger au comité consultatif de transport pour la durée de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES PARTENAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Lettres de motivation

31-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux EHDAA;

CONSIDÉRANT la résolution 52-CC/98-09-09 établissant à deux le nombre de représentants des organismes qui dispensent des services à des EHDAA pouvant être nommés sur le comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Suzanne Maltais, directrice de l'Association de la dysphasie Mauricie Centre-du-Québec, et de madame Mylène Lemyre-Morissette, éducatrice spécialisée au CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD, ADMINISTRATEUR,



de désigner madame Suzanne Maltais, directrice de l'Association de la dysphasie Mauricie Centre-du-Québec, à titre de représentante d'un organisme qui dispense des services à des EHDAA sur le comité consultatif des services aux EHDAA pour l'année scolaire 2022-2023.

de désigner madame Mylène Lemyre-Morissette, éducatrice spécialisée au CIUSSS MCQ, à titre de représentante d'un organisme qui dispense des services à des EHDAA sur le comité consultatif des services aux EHDAA pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

Document déposé :

- Résolution

32-CA/22-10-26

CONSIDÉRANT l'article 193.7 de la Loi sur l'instruction publique qui attribue, au comité d'engagement pour la réussite des élèves, le rôle d'élaborer et proposer au Centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite (PEVR) conformément à l'article 209.1 de cette même loi;

CONSIDÉRANT l'article 193.9 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'administration doit approuver le PEVR que lui présentera le directeur général ou tout au membre désigné par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT le lien direct entre un des rôles du conseil d'administration, soit de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le Centre de services scolaire, et l'élaboration du PEVR;

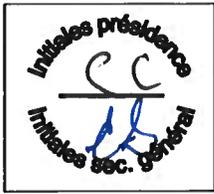
CONSIDÉRANT que le contenu du PEVR permet de faire connaître ce que le Centre de services scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT l'article 176.1 al. 4 de la Loi sur l'instruction publique relatif à l'exécution, par les membres du conseil d'administration, de tout mandat sur une question particulière que ce conseil lui confie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCO TOMAS, ADMINISTRATEUR,



de nommer les six administrateurs suivants pour siéger au comité pour l'élaboration du PEVR :

- Annie Dubois
- Philippe Picard
- Véronique Plante-Huard
- Elisabeth Paquin
- Jacques Lefrançois
- Julie Saulnier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1. RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2021-2022

- Augmentation des demandes pour le secteur secondaire.
- Au niveau du nombre total de demandes, c'est stable.
- Diminution des plaintes envers les membres du personnel.
- Au niveau du transport scolaire, il avait recommandé l'an dernier de rehausser les communications relatives aux 2^e adresses et cela a eu un impact positif sur le nombre de plaintes.
- Croissance des demandes relatives aux situations d'intimidation et de violence.
- Il y a eu quelques situations d'abandon de recours en situation d'intimidation. Les élèves ont des craintes par rapport à la médiation. Recommandation pour revoir le processus de traitement de ces situations pour diminuer les craintes de représailles.
- Au niveau primaire, constat que les personnes effectuant la surveillance extérieure des élèves ne sont pas identifiées dans toutes nos écoles. Recommandation d'uniformiser l'identification des responsables de la surveillance dans les écoles primaires.
- Recommandation liée aux programmes Sport-études afin d'améliorer la communication, le suivi des élèves via les ententes entre l'école et la fédération sportive. Il émet des pistes de réflexion.

10.2. SUIVI AU PEVR – SUIVI ANNUEL DES OBJECTIFS – RÉSULTATS DE L'AN 4

- Taux de diplomation et qualification : suivi de cohorte. Nos résultats sont variables selon les années et inférieurs au réseau public.



- Nous avons un grand écart entre les résultats des garçons et des filles. Pour les élèves EHDAA, un sur deux est diplômé; donc beaucoup de travail pour améliorer cette situation.
- Nous devons aussi faire diminuer le taux d'élèves qui quittent sans diplôme ni qualification.
- Les efforts mis en réussite ne sont pas reflétés dans tous nos résultats; nous devons mieux cibler nos interventions.
- Pour les taux de réussite, nous avons aussi ciblé des strates par niveau de résultats pour bien identifier les vulnérabilités.
- Un administrateur recommande d'avoir des indicateurs pour cibler la réussite des élèves en classes ordinaires versus les élèves en classes spécialisées.

10.3. ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 – CONTEXTE DANS LEQUEL LE CSS ÉVOLUE

- Un portrait est élaboré.
- Nous travaillons à un visuel parlant pour présenter notre contexte.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 30 novembre 2022.

13. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 14, David Lafrance, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.


CINDY CHAMPAGNE
VICE-PRÉSIDENTE


ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE